

COMMUNE D'ARÇAY

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026**

En l'an deux mil vingt-six, le sept Septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Arçay (Vienne), dûment convoqué le 1^{er} Septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. NOÉ Alain.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Présents : Mmes et Mrs : NOÉ Alain, TALBOT Lydie, DE LA RUE DU CAN François, SAMSON Jean-Marie, ROUSSEAU Véronique, CHARLOT Cédric, GEOFFROY Pierre-Antoine, CASADO Éva, DOUSSAINT Lydie, conseillers municipaux.

Excusés : Mme GIRAULT Anaïs et M. BOULINEAU Fabrice

Absents : Néant

Pouvoir : Mme GIRAULT Anaïs donne pouvoir à M. GEOFFROY Pierre-Antoine
M. BOULINEAU Fabrice donne pouvoir à Mme DOUSSAINT Lydie

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

M. CHARLOT Cédric est désigné secrétaire de séance assistée de Mme ROUSSEAU Véronique

Monsieur le Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 JUILLET 2026

★ ★ ★ ★ ★

Délibération n°2026-09-01

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour 2026 ayant pour objet d'apporter des rectifications sur les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement :

001 : -0,50 € (*déficit d'investissement reporté*)

1323 : + 0,50 € (*subvention non transf. Départements*)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention
et :

- Valide la décision modificative

☆☆☆☆

Délibération n°2026-09-02

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du tableau des demandes de subventions pour l'année 2026.

ETAT DES SUBVENTIONS COMMUNALES **PROPOSITION ANNEE 2026**

NOMS DES ASSOCIATIONS	Pour mémoire Budget 2025	Proposition 2026
A.C.C.A. Saint Hubert -Association de Chasse d'Arçay	300 €	300 € (versée)
GYM' ARCAY	300 €	300 €
TEAM 189 (Pratique de quad cross)	300 €	300 €
Association des Anciens Combattants d'Arçay	400 €	500 € (versée)
Association « Gardons la ligne »	300 €	300 €
Thaï Bistro	300 €	
O P'tit Plus	500 €	328 € (versée)
TOTAL	2 400 €	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'attribuer une subvention aux associations communales (voir tableau)

En fonction du montant 2026 restant, les associations pourront initier une demande complémentaire.

Suite au vote, le Conseil Municipal rappelle que pour l'année 2027 les associations devront effectuer leurs demandes de subventions, via le document CERFA et de ses pièces jointes, mais ainsi qu'à l'établissement d'un projet clair et constructif afin de faciliter son analyse pour attribution.

Ces demandes seront adressées avant le terme de rigueur qui, fixé et diffusé ultérieurement, sera en amont de la réunion pour le vote budgétaire communal de 2027, afin de garantir une certaine manœuvre anticipatrice.

☆☆☆☆

Délibération n°2026-09-03

DEVIS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les devis concernant la voirie :

Entreprise	Devis	Travaux	Prix HT
RTL	754/2026	Mise à disposition d'un PATA	6 100,00 €

Entreprise GOURMAUD	591	Travaux de nettoyage complet du fossé, rue de la Couture jusqu'à la rue du Poizoux	11 245,00 €
Entreprise GOURMAUD	592	Réalisation d'un trottoir au 16 rue de la Couture	6 410,00 €
Entreprise GOURMAUD	593	Réalisation d'un trottoir sur la route de Chassigny au niveau du carrefour avec la route de Moncontour	8 725,00 €
Entreprise GOURMAUD	596	Travaux de reprise de déformation de voirie sur la route de Brie à partir des Trois Ponts jusqu'à la limite de commune	24 900,00 €
TOTAL			57 380,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec les différentes entreprises (en gras) pour un montant de 42 245,00 €.

Le Conseil Municipal souhaite analyser la zone avant de procéder à son vote des devis 592 et 593.

☆☆☆☆

Délibération n°2026-09-04

DEVIS POUR LA PORTE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les devis pour le changement de la porte de l'église.

Entreprise	Devis	Travaux	Prix HT
PIPELIER	02120	Remplacement de la porte de l'Église	9 770,00 €
EIRL HUAULT	799	Remplacement de la porte de l'Église	3 686,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette décision avec l'entreprise EIRL Menuiserie HUAULT pour un montant de 3 686,50 €.

☆☆☆☆

Délibération n°2026-09-05

PLAN DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que des demandes de subvention au titre de la DETR, ACTIV 3 et Amendes de Police 2026 vont être sollicités pour le financement de la voirie, du karcher et de la porte de l'Église.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan d'investissement 2026

Opération 0052 VOIRIE	ENTREPRISE	HT	AMENDES DE POLICE 20 %	DETR 40 %	ACTIV 3	AUTOFIN
<u>Devis 754</u> Mise à disposition d'un PLATA	RTL	6 100,00	/	/	2 440,00 €	3 660,00 €
<u>Devis 591</u> Travaux de nettoyage complet du fossé, rue de la Couture jusqu'à la rue du Poizoux	GOURMAUD	11 245,00 €	/	/	4 498,00 €	6 747,00 €
<u>Devis 596</u> Travaux de reprise de déformation de voirie sur la route de Brie à partir des Trois Ponts jusqu'à la limite de commune	GOURMAUD	24 900,00 €	4 980,00 €	/	4 980,00 €	14 940,00 €
		42 245,00 €	4 980,00 €	0,00 €	11 918,00 €	25 347,00 €
Opération 0055 ÉGLISE	ENTREPRISE	HT	AMENDES DE POLICE 20 %	DETR 40 %	ACTIV 3	AUTOFIN
<u>Devis 799</u> Remplacement de la porte	HUAULT	3 686,50 €		1 474,60 €	1 474,60 €	737,30 €
		3 686,50 €	0,00 €	1 474,60 €	1 474,60 €	737,30 €
Opération 0057 ATELIER COMMUNAL	ENTREPRISE	HT	AMENDES DE POLICE 20 %	DETR 40 %	ACTIV 3	AUTOFIN
<u>Devis 524</u> Nettoyeur haute pression	A&M	2 995,00 €			1 198,00 €	1 797,00 €
		2 995,00 €	0,00 €	0,00 €	1 198,00 €	1 797,00 €

TOTAUX	48 926,50 €	4 980,00 €	1 474,60 €	14 590,60 €	27 881,30 €
---------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de procède au vote à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide :

- Approuve le plan de financement concernant LA VOIRIE-ATELIER COMMUNAL-EGLISE
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

★ ★ ★ ★ ★

COURRIER D'UN HABITANT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un habitant de la commune.

Concernant le courrier d'un habitant de la commune, celui-ci est une proposition d'achat d'un garage actuellement en location.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide de la recherche des procédures afférentes et des diverses demandes, mais ainsi que des modalités en vue de disposer d'une estimation claire et précise (travaux, visites, normes, ...).

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'apporter une réponse écrite mentionnant cette décision.

☆☆☆☆

RECONDUCTION DES PERMANANCES DE L'ACLÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les permanences de l'ACLÉ sont reconduites pour 1 an.

L'information a été diffusée sur Panneau Pocket, le site internet et Facebook

Cette permanence a pour but d'apporter des cours d'informatique et des renseignements concernant votre dossier CAF.

☆☆☆☆

FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement du feu d'artifice ainsi que l'organisation.

La date étant fixée au samedi 24 octobre 2026, le site choisi par le pyrotechnicien est la salle des fêtes ;

Il n'y aura pas de retraite aux flambeaux ni de DJ ;

Une buvette et Foodtruck seront disponibles sur place en liaison avec l'association « Gardons la ligne ».

☆☆☆☆

ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la déclaration préalable de travaux pour la mise en place de l'antenne a été déposée le 17 août, ceux-ci devraient débuter assez rapidement.

☆☆☆☆

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Le Conseil Municipal insiste sur le fait que les demandes de subventions doivent être établies via un CERFA, ses pièces jointes et surtout un projet clair et constructif pour faciliter son analyse avant attribution.*
- *Point sur les incivilités au niveau de l'étang, du city-stade, des dépôts sauvages, ...*
- *Un membre fait remonter le fait que suite au 2ème sinistre, aucune action initiatrice n'ai été mise en place.*
 - *Monsieur le Maire explique s'être directement entretenu avec le sinistré qui ne demandait rien à ce moment-là mais que plus tard l'intéressé effectuera éventuellement une demande.*
 - *Un membre fait remonter le fait qu'une aide a été fournie par un habitant lors des travaux au niveau de l'étang.*

○ *Monsieur le Maire ainsi que d'autres conseillers municipaux précisent que celui-ci agissait en tant que membre de l'association.*

○ *Le Conseil Municipal portera un regard plus pointilleux quant aux informations passées sur les réseaux afin de ne pas mettre en porte à faux les différentes entités.*

• *Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de voir avec la DDT pour la remise en place du panneau communal.*

• *Le Conseil Municipal demande un plan d'action suite à la visite de la commission « Voirie ».*

○ *Les différents courriers en « recommandés » ont été envoyés ;*

○ *Un recensement des panneaux est en cours permettant la budgétisation juste de la commande.*

• *Les membres de la commission « communication » procéderont à l'écriture d'un petit livret à l'attention des nouveaux arrivants.*

• *Les membres de la commission « communication » de réuniront (date à définir) avec l'ensemble des présidents des différentes associations.*

• *Le Conseil Municipal étudiera un devis concernant l'enduit de façade de la mairie lors de la prochaine réunion.*

• *Lecture du cahier d'expression citoyenne, les éléments de réponses y ont été inscrits.*

• *Le Conseil Municipal demande une mesure anticipatrice quant aux convocations*

○ *Permettre une prise de connaissance de l'ordre du jour ;*

○ *Permettre l'ajout de point d'étude à cet ordre du jour.*

• *La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévisionnellement fixée au 21 Septembre 2026 à 19H00 (sous réserve).*

☆☆☆☆☆

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h04

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

Le secrétaire de séance,
CHARLOT Cédric

Fait à Arçay,
Le 9 Septembre 2026

Le Maire,
NOÉ Alain